

La "carte au trésor" des PME

Samedi 18 Mars 2017 00:00

Zouhir MEBARKI

Quelle chance! Les jeunes qui ont pour ambition de faire fortune au cours de leur vie ont, aujourd'hui, des facilités que n'ont pas eues leurs aînés. Il leur suffit d'avoir une idée et de la traduire en projet pour ensuite créer leur PME. Toute une batterie de mesures existe pour les accompagner de bout en bout. Pour le foncier. Pour le local. Pour le crédit d'investissement. Et dernière nouveauté, même pour le crédit d'exploitation. Durant toute leur existence. Qui dit mieux? L'annonce en a été faite, jeudi dernier, par le directeur général de la PME au ministère de l'Industrie et des Mines, Abdelghani Mebarek.

Son application est contenue dans la révision en cours du statut du Fonds de garantie des crédits aux PME (Fgar) qui est sous la tutelle du ministère de l'Industrie et des Mines. Même le montant maximal de la garantie qui est actuellement de 10 milliards de centimes sera augmenté. L'idée étant d'offrir le maximum d'aides aux créateurs d'entreprises avec comme objectif de doubler le nombre des PME (elles sont 900.000 actuellement) dans les deux années à venir. Jusque-là et avec l'actuel statut, le Fgar, n'a attribué que 2000 garanties de crédits au profit de PME en un peu plus d'une décennie. Une petite performance que le gouvernement se devait de corriger. Le premier texte par lequel il fallait commencer fut la nouvelle loi d'orientation sur le développement des PME qui a été publiée en janvier dernier après son adoption par le Parlement. Elle remplace celle de 2001 qui avait atteint ses limites.

Sortons de ce «juridisme» pour des éclairages plus compréhensibles par le plus grand nombre. Un jeune qui aujourd'hui voudrait se lancer dans le recyclage des déchets, par exemple (ou dans tout autre créneau), peut avoir l'assiette (foncier ou immobilier) auprès des autorités locales du lieu où il compte s'installer. L'autre alternative est la réservation prévue pour les PME dans les zones d'activités et zones industrielles. Ensuite il a droit, comme dit plus haut, à un crédit qui peut aller jusqu'à 80% de l'investissement prévu et qui pourra être supérieur à 10 milliards de centimes sous peu. 19 banques, publiques et privées, sont conventionnées avec le Fgar à cet effet. Ce n'est pas fini.

Une fois la mise en place terminée, il lui faut une trésorerie pour fonctionner. Et là aussi l'Etat intervient. La nouvelle loi a prévu l'accès au crédit d'exploitation aux PME. En ajoutant les exonérations fiscales, il ne reste plus au jeune entrepreneur qu'à se mettre au travail. Après quelques années d'efforts, il aura remboursé ses crédits et commencé à engranger des bénéfices.

A ce moment-là il devient propriétaire de sa PME qu'il développera normalement. Le petit entrepreneur deviendra un grand opérateur économique. Riche aux as. Sans rien exagérer du tout, cette nouvelle loi d'orientation des PME est une véritable «carte au trésor». Que les générations passées n'ont pas eu la chance d'avoir. Ni, probablement, les générations futures! Pour nos jeunes, c'est le bon moment pour se placer au bon «endroit»!

